

Votre marque et l'introduction de marques de certification de l'UE

Le 1er octobre 2017, l'Union européenne a introduit un nouveau type de marques de l'UE. Outre les marques individuelles et collectives, les demandeurs de marques ont maintenant la possibilité d'enregistrer des marques de certification de l'UE. Cette introduction a des conséquences considérables pour les titulaires de marques existants et futurs, lesquels devront minutieusement examiner l'usage effectif qu'ils font ou comptent faire de leur marque (UE) afin d'opter pour la protection la plus appropriée.

Marques de certification de l'UE

Les marques de certification de l'UE, également appelées marques de qualité, garantissent la conformité de certains produits et services avec certaines caractéristiques objectives ou certains standards, indépendamment de l'identité de l'entreprise. Elles sont détenues et gérées par une entité de certification indépendante. Dès lors, les consommateurs ont l'assurance que certains produits et services certifiés ont été évalués par une organisation indépendante sur base de critères écrits et objectifs, comme la production sur base d'une méthode industrielle spécifique, l'utilisation d'une certaine quantité de ressources qualitatives ou le respect de certaines normes écologiques ou de sécurité. De cette manière, les marques de certification de l'UE attribuent un label de qualité indépendant à certains produits et services qui respectent des standards prédéfinis.

Différence par rapport à d'autres types de marques de l'UE

Une marque collective de l'UE est utilisée afin d'indiquer que l'utilisateur de la marque en question est membre d'une association déterminée. Cette association déterminera quelles entreprises peuvent devenir membre et sous quelles conditions. Bien que l'adhésion à l'association puisse également dépendre du respect de certains standards de qualité, la fonction principale d'une marque collective de l'UE est de distinguer les produits et services des membres d'une association de ceux des concurrents ou non-membres.

Une marque individuelle de l'UE indique l'origine de certains produits et services d'une entreprise donnée. Cela permet au consommateur de distinguer ces produits et services par rapport à ceux provenant d'une autre entreprise, sans possibilité de confusion.

Conséquences pour les titulaires de marques existants et futurs

Etant donné que les marques de certification n'existaient pas encore au niveau de l'Union européenne, les titulaires de marques existants ont souvent enregistré leurs marques de qualité en tant que marque individuelle ou collective. Il est pourtant essentiel de faire une distinction claire entre l'utilisation des différents types de marques de l'UE. En effet, une utilisation incorrecte peut non seulement induire le consommateur en erreur mais peut également mener à l'annulation de la marque de l'UE après cinq ans pour cause d'absence d'usage sérieux. La Cour de Justice de l'UE a décidé le 8 juin 2017 que le seul usage d'une marque individuelle en tant que marque de qualité, sans remplir la fonction essentielle d'indication d'origine, ne constitue pas un usage sérieux d'une marque individuelle de l'UE.

Il est temps d'agir

Par conséquent, les titulaires de marques doivent analyser attentivement l'usage de leurs marques existantes et futures, non seulement afin de garantir la protection la plus appropriée et la plus large de leurs marques, mais également afin d'assurer un usage sérieux et effectif qui remplit la fonction essentielle de la marque choisie. Il est dès lors recommandé que les détenteurs d'une marque de qualité, ayant précédemment enregistré leur marque en tant que marque individuelle ou collective de l'UE, soumettent une nouvelle demande de marque de certification de l'UE.

PETILLION vous conseille et vous guide en ce qui concerne l'analyse de votre portefeuille de marques, les demandes de marques de certification de l'UE (ainsi que de marques individuelles et collectives) et la défense de vos intérêts liés à ces marques. Contactez-nous à l'adresse info@petillion.law.